BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY

FEVRIER 2024 – n°2/2024

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -
Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h
Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket

L'ensemble de maisons formant l'îlot Didier fait l'objet d'un important travail de réflexion au sein du conseil municipal

Dans ce bulletin, supplément à conserver « Infos pratiques de Souzy »

Calendrier des manifestations

- **Concours de belote** organisé par le Club Jeunesse d'Automne samedi 2 mars à 14h– salle polyvalente
- **Repas dansant** organisé par Souzy en Famille – dimanche 17 mars à 12h – salle polyvalente
- **Fête de printemps de l'école** organisé par l'école de Souzy – vendredi 12 avril – salle polyvalente
- **Thé dansant** organisé par le Club Jeunesse d'Automne – vendredi 26 avril à 14h – salle polyvalente

CONSEIL MUNICIPAL DE SOUZY

Séance du jeudi 1er février 2024
PROCES-VERBAL

SEANCE N°01/2024

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Sandrine PONCET – Cyrille PUPIER – Alexandre GERIN – Pascale VERNAY – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY – Denis PONCET – Bruno MAUVERNAY.
Étaient excusés : Cindy CARRA (pouvoir à Sandrine PONCET) – Luc TAVERNIER (pouvoir à Cyrille PUPIER)
Était absent : Céline CAHEN

Ordre du jour

1. Îlot Didier
2. Logement ancienne mairie : point sur les travaux et fixation du loyer
3. Aménagement de sécurité au Camard
4. Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et la maintenance des équipements – signature du marché public
5. Quote-part eaux pluviales dans réseau unitaire – participation 2024 de la commune
6. Avenant n°1 à la convention de partenariat signée avec la CCMDL pour le réseau des bibliothèques
7. Participations communales 2024 versées aux familles pour les voyages scolaires et les activités de la CCMDL
8. Achat groupé d'électricité et de gaz
9. Modification temps de travail poste adjoint d'animation territorial
10. Questions diverses

Monsieur le Maire excuse Cindy Carra et Luc Tavernier.

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Il fait part des remerciements de la famille Mure suite au geste de la commune à l'occasion des funérailles de Mme Josette Mure.

Il porte à la connaissance du conseil municipal le communiqué de presse diffusé par l'association des maires du Rhône en soutien aux agriculteurs. Bruno Mauvernay explique les raisons de ce mouvement

Désignation du secrétaire de séance

Sandrine PONCET est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Opération d'aménagement de l'îlot Didier

Monsieur le Maire explique que la commission bâtiment s'est réunie pour faire le point sur les dernières propositions du CAUE et de l'Agence Technique Départementale concernant la réhabilitation des bâtiments composant l'îlot Didier. Pour rappel, l'îlot Didier est un îlot de six maisons situées en plein cœur du bourg, le long de la Montée du Bourg. Ces maisons, toutes vacantes, appartiennent à la Commune de Souzy qui les a acquises au fil des années afin de réaliser une opération d'ensemble.

Au vu de l'étude de faisabilité réalisée, la réhabilitation des bâtiments ne permet la création que de petits logements (type T1 ou T2). Or, la commune souhaite accueillir de nouvelles familles pour avoir de nouveaux enfants à l'école du village car l'école connaît actuellement une baisse d'effectif. De plus, la configuration des lieux, les différences de niveaux et de façades entre les maisons situées le long de la Montée du Bourg rendent difficile une réhabilitation de l'existant.

Au vu de ces éléments, et après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'engager sur une démolition totale ou partielle, permettant la construction de nouveaux logements plus grands pour accueillir des familles. Une attention particulière sera faite sur l'intégration des constructions dans le village.

Monsieur le Maire précise que cette opération sera confiée à un bureau d'études spécialisée dans ce type d'opération.

2) Logement ancienne mairie

Les travaux de rénovation du logement se poursuivent. La pose des sols est en cours. La cuisine sera installée à la fin du mois de février. La mise en location sera possible à partir du 1er avril 2024.

Après débat, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 350 €.

3) Aménagement de sécurité au Camard

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 5 mai 2023 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police 2023. Il informe qu'une subvention de 8 000 € a été accordée à la Commune pour l'aménagement de sécurité sur la RD 489, Route de Feurs, secteur du Camard et pour l'acquisition d'équipements de signalisation routière.

Le conseil municipal délibère pour confirmer l'engagement de faire réaliser les travaux de mise en sécurité du Camard. Il souligne que ces travaux seront engagés durant l'année 2024 pour la partie aménagement de sécurité.

Monsieur le Maire explique par ailleurs avoir rencontré les services du Département afin de procéder au tracé des chicanes qui seront installées provisoirement au Camard.

Concernant le programme de voirie communautaire pour l'année 2024, la commune inscrira la Rue de l'école en mentionnant que ces travaux seront réalisés sur 2024 ou 2025. Il est possible de cumuler la dotation voirie sur 3 ans. Cyrille Pupier informe que le marché de voirie 2024 a été confié à la société Eiffage.

4) Fourniture et pose de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des déchets et la maintenance des équipements – signature du marché public

La CCMDL a proposé aux communes de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets, ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. A ce titre, une convention de groupement de commande a été mise en place.

Monsieur le Maire informe que la CCMDL a décidé de retenir l'entreprise ASTECH. Il est précisé que le coût de la fourniture et de la pose d'une colonne enterrée ou semi-enterrée est d'environ 5 800 €.

Conformément à la convention de groupement de commande, chaque commune signe son propre acte d'engagement et paye les factures à réception. Pour chacune de ces colonnes, la CCMDL remboursera la commune du prix d'une colonne aérienne (1 300 € par colonne). Le groupement de commande est valable 3 ans. Cet engagement n'oblige pas la commune à commander des colonnes enterrées ou semi-enterrées. Il lui permet simplement d'avoir des prix négociés pendant trois ans si la commune opte pour ce type de colonnes.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

La commission fleurissement – environnement – déchets se réunira prochainement pour définir l'emplacement d'un composteur collectif.

5) Quote-part eaux pluviales dans réseau unitaire – participation 2024

Monsieur le Maire explique que, depuis le transfert de la compétence assainissement collectif, la commune participe au financement de l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales proportionnellement aux mètres linéaires de réseaux unitaires implantés sur la commune.

Pour 2024, la participation est fixée à 341.01 € par kilomètre linéaire. Souzy dispose de 4.38 kilomètres linéaires de réseau unitaire. La participation annuelle s'élève donc à 1 493.61 €. Malgré la forte augmentation, le conseil municipal approuve ce montant dans l'intérêt du bon fonctionnement du réseau d'eaux pluviales.

6) Avenant n°1 à la convention signée avec la CCMDL pour la mise en réseau des bibliothèques

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun et l'embauche d'un coordinateur. Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs du territoire grâce au catalogue commun et aux nombreux services qui y sont associés. Elle bénéficie aussi aux bibliothécaires qui échangent davantage et profite d'une modernisation des équipements.
Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la CCMDL et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein. Le financement CTL se termine le 11 juin 2024, sans possibilité de renouvellement.
Chaque commune du réseau a conventionné avec la CCMDL pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2023. Compte tenu du financement jusqu'au 11 juin, il convient de prolonger par avenant cette convention, soit du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024.
Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.
Il informe donc le conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 pour prolonger la convention de partenariat du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Accord du conseil municipal.

7) Participations communales 2024 versées aux familles pour les voyages scolaires et les activités de la CCMDL

Aide pour les voyages scolaires

Le conseil municipal décide d'attribuer, comme les années précédentes, une subvention de 25 euros à tous les collégiens domiciliés sur la Commune de Souzy et concernés par des voyages scolaires organisés en 2024.

Aide aux familles pour les activités de la CCMDL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de définir les aides susceptibles d'être allouées par la Commune pour les activités de vacances destinées aux enfants et adolescents, et organisées par les services de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais durant l'année 2024 (animations sportives, animations multimédias, centre de loisirs).

Le conseil municipal décide d'attribuer une aide de **3.00 € par jour ou 1.50 € par demi-journée**, par enfant domicilié à Souzy, et qui participera aux animations sportives, multimédia et centre de loisirs proposés par la CCMDL durant l'année 2024. Le versement de l'aide interviendra directement auprès des familles après réception d'une attestation fournie par la Communauté de communes.

8) Achat groupé électricité / gaz

Monsieur le Maire a contacté les services de la mairie de Villefranche sur Saône qui ont mis en place, au bénéfice de la population, une opération d'achat groupé d'électricité et de gaz au bénéfice de la population (habitants et entreprises). L'objectif est de faire bénéficier de prix négociés au plus grand nombre. Cette opération est lancée avec la société Wikipower spécialisée dans l'accompagnement des collectivités pour les achats groupés. Il propose aux membres du conseil municipal une réunion avec Wikipower pour avoir plus d'informations sur la procédure à mettre en place. Le conseil municipal approuve la démarche.

9) Modification temps de travail poste adjoint d'animation territorial

Suite à une réorganisation du service scolaire et périscolaire à la rentrée 2023, le temps de travail hebdomadaire d'Alexandra Azouaou est passé 20h19 à 22h45. Le comité social du Centre de Gestion a donné un avis favorable à cette modification du temps de travail. Le conseil municipal doit maintenant délibérer pour acter la modification. Accord du conseil municipal.

10) Questions diverses

La Communauté de Communes lance une commande groupée d'arceaux pour les vélos. Le conseil municipal valide la commande de 4 arceaux financés à 60% par la CCMDL.

Monsieur le Maire dresse la liste des demandes d'urbanisme instruites depuis début novembre 2023.

Il fait part des principaux points évoqués lors du conseil communautaire du 30 janvier 2024.

Enfin, il informe que la salle de musique de la salle polyvalente a exceptionnellement été mise à disposition de l'école de musique de la CCMDL courant janvier. Les utilisateurs ont été satisfaits. En cas de nouvelle demande sur une plus longue durée, les modalités de mise à disposition seront redéfinies avec la CCMDL.

Fin de séance : 23h00.

Validé par le Maire, Guy SAULNIER

La secrétaire de séance, Sandrine PONCET

Le 6 février 2024

Prochaine réunion : jeudi 29 février 2024 à 20h

Informations municipales

Bus France Services

Le BUS France services assurera sa prochaine permanence à Souzy le mardi 12 mars 2024 de 9h à 11h.
Pour rappel, le bus stationne sur le parking de la salle polyvalente.
Les agents présents peuvent vous aider dans toutes vos démarches administratives du quotidien (papiers d'identité, retraite, allocation CAF, emploi, impôts…) et aussi pour établir votre badge d'accès à la déchetterie.
N'hésitez pas à les solliciter !

Logement à louer

Un logement communal entièrement rénové et isolé, de type T1, d'une surface de 37 m², est à louer dans le bourg de Souzy, à partir du 1er avril 2024. Emplacement de parking réservé.
Montant du loyer = 350€.
Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie au 04.74.70.05.17.

Critérium du Dauphiné

Le critérium du Dauphiné traversera notre commune le jeudi 6 juin aux alentours de midi.

L'étape partira d'Amplepuis et arrivera à St Priest. Pour notre secteur, la course traversera Villechenève, puis passera par St Laurent de Chamousset et Ste Foy l'Argentière par le boulevard du Val d'Argent et montera ensuite à Duerne pour se diriger vers Chaussan et Mornant. Pour Souzy, elle passera par le rond-point du Camard, puis par la route de Montbrison avant de tourner vers la rue du Val d'Argent (vers la tuilerie).

Offre santé communale

L'offre Santé Communale AXA sera disponible cette année dans notre commune.
Les avantages d'une complémentaire santé communale :
Vous avez accès à une bonne complémentaire santé couvrant les besoins de chacun
Vous bénéficiez d'un tarif avantageux (tarif de groupe pour les habitants de la commune)
L'offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical ni limite d'âge

Permanence à la mairie de Souzy : Mardi 5 mars de 10h00 à 12h00
Ou sur Rendez-vous à domicile
Avec Mme Julie DURAND, conseillère AXA - 06 40 90 33 25

Elections européennes
Inscription sur les listes électorales

Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ? Il suffit de vous rendre en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Vous pouvez aussi le faire en ligne sur le site
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396

Les Elections Européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Participation communale aux voyages scolaires

La Commune de Souzy attribue une subvention de 25 € pour les enfants qui participent à un voyage scolaire organisé par leur collège. Si vous êtes concerné, merci de bien vouloir faire parvenir au secrétariat de mairie une attestation ou une facture acquittée établie par l'établissement scolaire, ainsi qu'un RIB pour le versement de la participation communale. Cette aide est valable pour tous les voyages scolaires organisés durant l'année 2024.

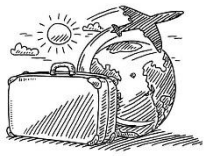

Participation communale aux activités organisées par les services de la communauté de communes

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais organise des activités (animations sportives, animations multimédias, centre de loisirs) destinées aux enfants et aux adolescents durant les mercredis et vacances scolaires.
La commune de Souzy attribue une aide de 3.00 € par jour et par enfant pour les enfants domiciliés sur la commune, ou 1.50 € par demi-journée, pour l'année 2024.
Si vous êtes concernés, merci de bien vouloir nous transmettre une facture acquittée et un relevé d'identité bancaire.

Atelier « équilibre et prévention des chutes »

Un atelier « équilibre et prévention des chutes » est organisé sur 4 séances, les vendredis après-midi de 15h30 à 17h30, les 1er, 8, 15 et 22 mars. Cet atelier a lieu salle Ouest à Ste Foy l'Argentière.

Les thèmes abordés sont les suivants : améliorer son équilibre, adapter ses activités, aménager son domicile, équilibrer son alimentation, reprendre confiance après une chute

L'atelier est animé par des professionnels de santé : ergothérapeute, psychomotricienne, diététicienne, enseignante en activité physique adaptée.

Contact : 04 74 26 23 52

Bibliothèque

Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent :
Mardi de 17h à 19h
Jeudi de 16h15 à 18h15
Samedi de 11h à 13h

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque pour venir découvrir un grand choix de livres et BD pour enfants et adultes, et les dernières nouveautés !

La bibliothèque est située 187 rue de l'école à Souzy (entre l'école et la salle des fêtes). bibliotheque@souzy.fr

Union des chasseurs Souzy Ste Foy

Une matinée Tripes/Saucisson chaud réussie et 46 doublettes au concours de belote

Dimanche 11 février 2024, l'Union des Chasseurs de Ste Foy L'Argentière-Souzy a organisé une **matinée Tripes et Saucisson chaud** à la salle des fêtes de Souzy. Dès l'aube, les chasseurs ont installé le nécessaire pour effectuer cette vente. Tout au long de cette matinée, les habitants du village et des alentours sont venus déguster la soupe aux choux. Et au total, ce sont environ 98 assiettes qui ont été servies (72 tripes et 26 saucissons), pour le plus grand plaisir de tous les amateurs. La matinée se passa dans la bonne humeur.

Et l'après-midi, 46 doublettes ont participé au concours de belote organisé par cette même Société de chasse. Bonne humeur, concentration, fair-play furent les mots-clefs de cette après-midi qui s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique.

Au terme des trois parties de 16 donnes, Samuel et Pascal VERMARE de Souzy ont remporté le 1er prix, soit 2 quarts arrière de chevreuil avec 4831 points. 2e prix pour Serge et Nat de Duerne, 3ème Prix pour Danielle et Henri BENOIT de Haute-Rivoire. Toutes les doublettes ont été primées. En dehors du plaisir de jouer, tous ont eu la satisfaction de repartir avec de beaux lots.
La tombola a été gagnée par Léo PONCET de SOUZY qui a remporté 2 gigots de chevreuil. Au total, ce sont 14 lots qui ont été remportés (des gigots de chevreuils, des magnums de vin, des rosettes, des terrines, etc…).

La Société de chasse tient à remercier les entreprises Intermarché de Souzy, Saint Laurent Viandes de Saint Laurent de Chamousset, la Cave Saint-Florent de Bellegarde-en-Forez et La Boulangerie de Duerne qui leur ont offert des lots pour leur tombola.
L'incontournable casse-croûte a mis fin à cette soirée. Malgré un nombre de doublettes qui ne fut pas celui espéré, la Société de Chasse de Ste Foy L'Argentière-Souzy s'est déclarée satisfaite du bon déroulement de cette journée.

Foyer Rural – Tennis de Table

La section pongiste a redémarré l'année 2024, avec toujours des créneaux très chargés en termes de présents. Cette saison, le club comptabilise 64 adhérents pour cette saison battant le précédent record d'inscrits datant de l'an passé, qui était de 56. Le club a aussi inscrit 3 équipes seniors et 10 équipes jeunes.

Résultat équipes adultes après 2 journées de championnat de la 2ème phase

Equipe 1 (en Pré-Régionale): notre équipe fanion a redémarré par une victoire et a subi une défaite lors de la 2ème journée face à un des favoris de la poule qui descendait d'échelon régional.

Equipe 2 (en Départementale 1): 2 défaites d'entrée pour cette équipe qui se retrouve dans une poule au niveau relevé.

Equipe 3 (en Départementale 2): une défaite pour commencer cette 2ème phase, suivi d'un très beau match nul. L'effectif a démontré de belles choses sur ce dernier match.

Tournoi de Pomeys:

Samedi 13 janvier avait lieu le tournoi du club voisin de Pomeys, auquel 14 membres de notre club ont participé.
Avec une victoire dans le tableau « -600 Pts » pour un de nos jeunes prometteurs : Noah Di Martino

Noah vainqueur de son tableau

Compétition jeune

Samedi 27 janvier a eu lieu la 2ème journée du championnat jeunes, avec un plateau pour la zone sud du championnat du Grand Ouest Lyonnais, situé à domicile sur notre site de Souzy.
Nos équipes jeunes ont brillamment porté les couleurs du club, avec notamment :

- une 1ère place aussi pour l'équipe 1 en poule A, soit le plus haut niveau du plateau
- une 1ère place dans la poule B pour l'équipe 3

Rendez-vous est donné pour la 3ème journée qui verra les 2 zones du championnat jeune du grand ouest Lyonnais être réuni, sur le site de Pomeys, le samedi 23 mars.

Effectif jeunes en compétition du club

Club Jeunesse d'Automne

Une assemblée générale très conviviale

L'année 2024 a déjà bien démarré pour le Club Jeunesse d'Automne.

Tout d'abord, pour **l'activité marche qui se déroule tous les 15 jours le mardi, rendez-vous au parking « Les Roches »** avec le Co-Président, Yves Gigandon, responsable de cette activité.

Le 10 janvier 2024, le club reprenait son activité hebdomadaire après un arrêt pour la période des fêtes de fin d'année. C'était l'occasion pour ceux qui ne s'étaient pas encore rencontrés de se transmettre les traditionnels vœux mais c'était aussi la **galette des Rois**. De nombreux adhérents y participèrent avec bonne humeur et l'esprit de fête.

Le mercredi suivant 17 janvier 2024, a eu lieu **l'assemblée générale** le matin. En raison du nombre, le club avait réservé la salle polyvalente.

L'assemblée générale s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité.
Françoise, co-présidente, a redemandé à chacun des membres restants s'il souhaite poursuivre. Tous ont répondu positivement. Néanmoins, il a été fait appel des nouvelles candidatures pour remplacer dans l'avenir des membres du bureau qui ont manifesté leur désir de se retirer pour céder la place à des personnes plus jeunes. Pour 2024, aucune nouvelle candidature n'a été enregistrée.
Aussi, l'ensemble des membres sortants ont accepté de se représenter et ont obtenu la majorité des voix, par vote à main levée. Le Conseil d'administration comprend donc les membres suivants : Éric Auter, Marie-Thérèse Bonnard Monique Dussud, Yves Bouchard, Bernard Doitrand, Françoise Segret, Raymond Bourdon, Régine FUENTES Yves Gigandon, Bernadette Grégoire, Christiane Pavet.

Des remerciements ont été adressés à Monsieur Guy SAULNIER, Maire, et aux membres du Conseil Municipal, pour le versement de la subvention annuelle mais aussi pour la gratuité des salles hors sacs et parfois de la salle polyvalente, et la gratuité des photocopies pour le club. Françoise, co-présidente, a remercié également tous les membres du club qui apportent leur aide pour certaines activités.
Le Maire, Guy Saulnier a pris la parole pour manifester sa satisfaction de constater que le bilan financier est positif, symbole d'une bonne gestion de l'association qui toute l'année travaille en vue d'organiser différentes manifestations pour veiller à son bon déroulement tout en tenant compte de l'intérêt de ses adhérents.

A la suite de l'assemblée générale, pour une première fois, un repas été servi par les personnes du bureau aidées par plusieurs adhérents. Tout au long du repas, un diaporama a été projeté faisant revivre les bons moments du club pour les années 2022 et 2023, et redécouvrir le comice agricole 2023 à Saint Laurent de Chamousset ainsi que les vœux 2024 du Maire.
L'après- midi s'est poursuivi par différents jeux et surtout par la belote.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le mardi 29 janvier pour son installation et **l'élection du bureau** qui n'a pas changé, à savoir :
Co-présidents : Françoise SEGRET et Yve GIGANDON
Vice-président : Éric AUTER
Trésorière : Monique DUSSUD et Trésorier Adjoint Raymond BOURDON
Secrétaire Marie Thérèse BONNARD et Secrétaire adjointe Christine PAVET

Différentes dates sont à retenir :
Samedi 02.03.2024 : Concours de belote - doublette 18€ - casse-croûte offert saucisson chaud
Vendredi 26.04.2024 : Thé dansant à 14h - entrée 12€ avec l'orchestre Stéphanie Rodriguez

Le Club Jeunesse d'Automne se retrouve tous les mercredis après-midi de 14h à 18h à la salle hors sac de Souzy. Toute nouvelle personne est la bienvenue au sein du Club.

Pour contacter les Co-Présidents : Françoise SEGRET au 06.76.96.53.77 et Yves GIGANDON au 06.65.54.19.41.